SYNDICAT CGT DES TERRITORAUX
DE LA VILLE DE LA COURNEUVE

07/05/2020

REOUVERTURE DES SERVICES ?
LA CGT REFUSE LA PRECIPITATION !

CHSCT spécial COVID-19 - 05 mai 2020

4 élus municipaux et 6 élus du personnel (4 CGT, 2 CFDT) étaient présents (réunion en visio). L'administration était invitée et très largement représentée. Les documents nous sont parvenus la veille. La CGT a proposé à la Municipalité une reprise progressive en 3 étapes afin de prendre en compte la difficulté des services à pourvoir s'organiser et à reprendre dans des conditions véritablement sécurisées à la fois pour les personnels que pour les usagers. La CGT regrette que l'administration n'est pas pris en compte nos arguments pour une ouverture des écoles le 2 juin afin d'éviter le rebond de la contagion et sous réserve de moyens efficaces de protection. Le CHSCT a donné un avis défavorable au plan de reprise de l'administration.

La Présidente, Muriel TENDRON, élue municipale chargé du personnel, ouvre la séance en félicitant le travail accompli par l'administration pour présente une note déclinant un plan de reprise d'activités par service. Elle précise que depuis le début la mise en oeuvre du confinement c'est fait dans un esprit de calme et sans brutalité pour le personnel.

Plan de reprise d'activité :

Le DGS présente le plan de reprise par services réalisé dans un contexte difficile. L'objectif est de lutter contre la propagation du virus mais aussi de permettre aux enfants de rattraper le retard scolaire accumulé depuis 2 mois. Il s'agit d'une démarche progressive, précise et efficace dont le CHSCT a la primeur. Un temps d'échange est prévu le 19 mai avec la communauté éducative. Un autre CHSCT sera programmé pour apporter des correctifs. Il informe que les services « désoeuvrés » ne reprendront pas mais les agents seront sollicités pour travailler dans un autre service.

Le plan de reprise se décline comme suit :

- entre le 11 et le 18 mai reprise des services essentiels
- 14 mai réouverture des écoles

La CGT salue la qualité du travail accompli mais constate que de fortes incertitudes persistent. Elle fait part de la forte inquiétude des personnels pour la reprise du travail alors que l'Ordre des médecins et le Conseil scientifique sont défavorables à la réouverture des écoles le 11 mai. Les moyens de protections restent nettement insuffisants pour garantir la sécurité des agents et des usagers (**manque masques FFP2, test d'immunité**) malgré les efforts de l'administration à tout mettre en oeuvre. L'Etat doit donner gratuitement des masques FFP2 norme **EN149:2001** pour se protéger des postillons ou gouttelettes mais aussi de particules plus fines comme les virus (SRAS, H1N1, coronavirus). La CGT considère que le plan proposé est précipité et ne prends pas suffisamment en compte l'impréparation des agents dans les services.

C'est pourquoi, **la CGT propose un plan de reprise en trois étapes ayant pour objectifs de** :

- ✓ **faire participer les agents à la réorganisation de leur service** et activité professionnelle ;
- ✓ **travailler en coordination** la **reprise des services aux usagers avec les enseignants, associations, département, etc.** Par exemple, il y a besoin que les personnels territoriaux et les équipes enseignantes travaillent ensemble sur chaque école à l'adaptation des mesures spécifiques de protection et d'accueil;

✓**rétablir le dialogue social participatif avec les organisations syndicales,** CHSCT réguliers, jours, l'octroi d'une autorisation de visite des sites; un CTP, un calendrier de réunions…

La CGT propose 3 étapes :

- **A partir du 11 mai :** réunion de travail entre les les organisations syndicales et l'administration afin d'établir un plan de travail opérationnel visant à construire un front uni des professionnels de terrain (ville/Education nationale/département/associations);
- **A partir du 25 mai :** réouverture des services administratifs essentiels;
- **A partir du 2 juin :** réouverture des services aux publics dont les écoles, ALSH MPT…

La CGT demande si les agents qui ont des enfants de - de 16 ans continueront à bénéficier des ASA après le 2 juin ? Le DGS répond qu'il est probable que les ASA soient maintenus au-delà du 2 juin. Les agents qui ont des pathologies ne travailleront pas le 11 mai.

Réouverture des écoles le 14 mai

Le DGS indique que l'ouverture des écoles dépend d'une décision conjointe de l'Education nationale, du Maire et du Préfet.

La CGT souhaite savoir si un sondage a été réalisé en direction des famille pour connaitre les effectifs prévisionnels des élèves. La Présidente répond que cela n'a pas été fait. Le DGS estime que 20 à 25% des enfants devraient reprendre le chemin de l'école et qu'environ 50% des personnels techniques devraient retravaillé.

Le DGS demande le soutien des organisations syndicales. La CGT répond que le service éducation n'est pas prêt : a ce jour, la direction ne sait pas combien d'agents vont reprendre; les cadres intermédiaires ne sont pas associés; les produits de désinfection ne répondent pas à la norme **NF EN14476.** Sur certaines écoles, le personnel sera inférieur à 50%. Par ailleurs, la réouverture des écoles sans certitude de présence d'enseignants est irréaliste !

Le DGS indique que les congés d'avril à juin programmés avant le confinement pourront être reportés. La DGA aux ressources humaines indique qu'un kit individuel est préparé par agent. Il faut que chaque agent soit acteur de sa prévention. Le DRH informe que le télétravail sera privilégié pour les agents notamment pour les services qui ne rouvrent pas. Il sollicite l'avis sur les questions techniques (déplacements, ascenseurs, salle de réunion, fontaine à eau, EPI). Les horaires de travail seront aménagées.

Le DST propose d'organiser des visites par site avec les organisations syndicales.

La CGT indique que ces sujets pratiques doivent être abordés dans des réunions intermédiaires au CHSCT.

La CGT insiste sur la nécessité de ne pas précipiter la réouverture des écoles. Le principe de précaution doit prévaloir. Plusieurs maires du 93 ont décidé d'ouvrir les écoles en septembre. Elle rappelle que le rôle d'alerte des élus du personnel, le droit de visite des sites qui diminue efficacement les risques au quotidien (CMS dernièrement). La CGT ajoute que le risque de poursuite pénal est réel en cas de contamination au travail même si l'imputabilité reste à prouver.

L'administration n'a pas donné de réponses aux questions portant sur les risques liées au transports en commun ; la procédure pour les agents qui travailleraient dans d'autres services ou qui ne veulent pas reprendre compte tenu du risque de contamination.

La CGT désapprouve la précipitation. Elle maintient un avis défavorable de reprise la semaine du 11 mai compte tenu l'impossibilité de l'Etat et de la collectivité de réduite à 100% le risque de contamination pour les agents et les usagers du service public.

La CFDT retourne sa veste et donne aussi un avis défavorable. La CFDT nationale a signé un accord avec le MEDEF pour la reprise du travail !

La CGT indique aux personnels que l'administration doit changer de posture et respecter les missions du CHSCT. **Cela fait des années qu'il n'y a pas de médecin de prévention !** La santé des agents doit devenir une priorité municipale. La confiance se gagne par la prise en compte des propositions alternatives. L'administration doit adapter son plan et prendre en compte l'expertise des élus CGT. Le CHSCT n'est pas une chambre d'enregistrement !

Vote : 4 pour (4 élus municipaux), 6 contre (4 CGT, 2 CFDT). L'avis du CHSCT est défavorable.

UNE QUESTION ? UN PROBLEME?
https://covid.cgtfonctionpublique.fr

CONTACTER VOS ELUS CHSCT :

- **Ali KHELADI** : 06 12 96 42 17
- **Atika BELKHIRI** : 06 95 88 88 97
- **Loubna BENDRA** : 06 73 84 71 60
- **Saïda REMADNA** : 06 22 48 29 48
- **Jésus DE CARLOS** : 06 72 78 79 54
- **Saber KHALLEF** : 06 26 72 27 18
- **Mimoun MEDJI** : 06 20 28 30 51
- **Thierry CORNELIS** : 06 52 96 45 51